



FICHE DE POSTE « COORDONNATEUR PARENTALITE » - POUR LE COMITE LOCAL TERNOIS BRUAYSI

Le réseau Parentalité 62 est un dispositif départemental piloté par la CAF du Pas-de-Calais et qui s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des services aux familles signé le 2 juillet 2014.

Il vise à développer une dynamique de réseau entre les acteurs qui œuvrent dans le champ du soutien à la parentalité : associations, structures d'accueil du jeune enfant, centres sociaux, collectivités..., et à favoriser et coordonner les échanges sur le territoire avec l'ensemble des signataires du schéma départemental des services aux familles.

Une équipe départementale et locale constituée d'une conseillère thématique Parentalité de la CAF, de 2 animatrices départementales (COLLINE ACEPP, fédération des Centres Sociaux du Nord/Pas-de-Calais) et de 9 coordonnateurs locaux.

Un site internet : parent62.org

FONCTION DU COORDONATEUR LOCAL

Mettre en œuvre, au niveau du Territoire de l'antenne CAF du Ternois Bruaysis, l'animation du Réseau parentalité 62 avec les animatrices départementales, en lien avec la Conseillère Thématique Parentalité et les acteurs de l'antenne CAF du ternois Bruaysis (Responsable Territoriale, Chargée d'Animation Territoriale et Travailleurs Sociaux).

MISSIONS PRINCIPALES

Axe 1 : Coordination et animation du réseau local

1. Assurer une veille locale et la mise en réseau des acteurs et animer les réunions trimestrielles du Comité Local.
2. Élaborer en coopération avec l'équipe d'animatrices départementales :
 - Les temps départementaux
 - Les outils de communication et d'organisation (Site internet, Info-Réso, Drive partagé, autres)
3. Être ressource pour les acteurs locaux :
 - Appui et Aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet
 - Contribution à la dynamique de territoire sur la thématique de la parentalité (ex : groupes de réflexion, échanges et mutualisation, action collective...)
 - Proposition et mise à disposition d'outils et de techniques d'animation (ex : jeux du réseau...)
4. Alimenter le site internet parent62.org
5. Participer :
 - au temps de concertation annuel avec l'Antenne CAF, la Conseillère Thématique parentalité, l'animatrice départementale et le représentant employeur
 - à des temps d'échange et de travail avec l'Antenne CAF
 - à des temps de formation, de ressourcement et regroupement de l'équipe du réseau.
6. Etablir un rapport d'activités annuel de l'animation locale et contribuer au rapport d'activités départemental.

Axe 2 : Relations partenariales

1. Assurer une fonction de représentant local du réseau parentalité62
2. Assurer l'articulation locale du réseau parentalité 62 avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux
3. Participer à des groupes de travail et/ou de réflexion sur un plan local, en inter-territoires et/ou départemental

